

La Frog Attitude 2010

Quinzaine de l'écocitoyenneté dans l'Aire Urbaine

Règlement du Jeu-Concours

Article 1 - Organisateur

Des étudiants du Département GACo, de l'IUT de Belfort-Montbéliard, Place Tharradin 25 200 MONTBELIARD, organisent un jeu-concours dans le cadre de la frog attitude du 26/04/2010 au 20/05/2010.

Article 2 – Modalité de participation

La participation au jeu-concours se fait en ligne, à partir du site web www.lafrogattitude.fr. Il est annoncé par voie d'affichage et de presse.

Les participants doivent être âgés d'au moins 15 ans et sont résidents dans l'une des 199 communes de l'Aire Urbaine de Belfort-Montbéliard-Héricourt-Delle (liste des communes sur le site web).

Chaque participant peut jouer une fois par jour et doit compléter les informations demandées (nom, prénom, email, thème de l'écogeste du jour).

Article 4 – dotation

Les lots sont attribués par tirage au sort organisé le vendredi 21 mai 2010 au département GACo de l'IUT de Belfort-Montbéliard.

Chaque participant tiré au sort ne peut prétendre qu'à un seul lot.

Lot 1 : un ipod nano

Lots 2 et 3 : un ipod shuffle vert

Lots 4 et 5 : un pass 3 jours pour les Eurockéennes de Belfort

Lots 6 à 8 : une place pour les Eurockéennes de Belfort

Lots 9 à 13 : 2 places pour Rencontres et Racines

Lots 14 à 18 : 2 places pour le cinéma Mégarama d'Audincourt

Article 5 – Tirage au sort

Le tirage au sort sera réalisé parmi l'ensemble des participations validées. Il s'effectuera par une personne extérieure, en l'occurrence l'un des maires des 199 communes de l'Aire urbaine, et en présence d'au moins un témoin au département GACo.



Chaque participation à la même chance de pouvoir être tirée au sort. Le principe est d'affecter un nombre aléatoire (formule ALEA tableur Excel) à chaque participation valide puis de réaliser un tri croissant ou décroissant et de doter les 18 premiers participants selon la ventilation précisée dans l'article 4.

Article 6 - Condition de participation

La participation à ce jeu-concours implique l'acceptation entière et sans réserve du présent règlement dans son intégralité et des modalités du déroulement du jeu-concours.

Le non respect des conditions de participation énoncées au présent règlement entraînera la nullité de la participation.

Tous les cas non prévus par le règlement seront tranchés par les organisateurs du jeu.

Article 7 – Communication des résultats

Les résultats seront transmis par email à l'adresse fournie par les participants. Ils devront répondre dans les 10 jours pour valider leur dotation. A défaut leur lot sera attribué au gagnant suivant.

Les noms des gagnants seront affichés sur le site web de la Frog Attitude et pourront être diffusés par voie de presse.

Les lots seront à retirer au jour de la conférence de presse « bilan » positionnée pour le samedi 5 juin 2010, date susceptible de varier.



Les organisateurs du jeu-concours
La Frog Attitude